



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :	Délibération n° 2025-11-13/10
13 novembre 2025	Services techniques

Le 13 novembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 07/11/2025

ETAIENT PRESENTS (29) :

M. Strehaiano, M. Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delarocche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

Mme Brasset à Mme Roy, M. Zakaria à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. SURIE

OBJET : Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange - avenue du Général Leclerc

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-35,

VU l'article 28 de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, modifiant l'article L.2224-35 du CGCT,

CONSIDERANT qu'une convention est nécessaire, pour convenir des modalités de réalisation et le cas échéant d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie,

VU le projet de convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange, ci-annexé,

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 4 novembre 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251119-DEL2025111310-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025

VU l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 6 novembre 2025,

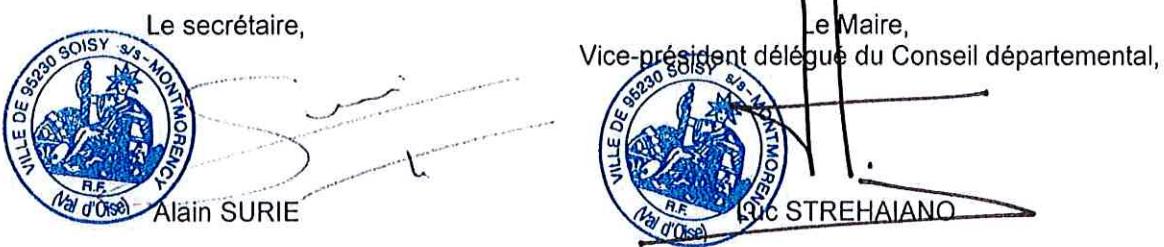
VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention avec Orange relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques avenue du Général Leclerc dans la portion comprise entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue des Fanaudes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette opération.



Le secrétaire,
Alain SURIE

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
JRC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **19 NOV. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **19 NOV. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **19 NOV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251119-DEL2025111310-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025